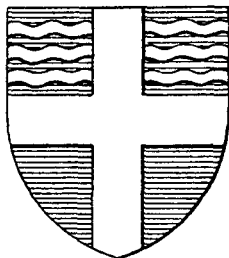


COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1980**

pour la période du 1er avril 1980 au 31 mars 1981

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.

Les conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30.

Compte des chèques postaux : 12 - 2827.

Téléphone : 55 21 21 - 55 21 22 - 55 10 25.

Etat civil

Mariages : les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations : en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Bibliothèque

Rampe de la Gare 2. Ouverture : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 15 h. à 18 h.

Service de soins infirmiers à domicile

Mlle Mireille Curchod, Mme Rose-May Horvath et Mlle Marie-Gabrielle Maye. Rampe de la Gare 4. Téléphone 55 10 80 de 11 h. à 12 h.

Pesée des nourrissons le jeudi de 15 h. à 16 h. 30.

Bureau d'information sociale et juridique (B.I.S.)

Route de Suisse 71. Ouvert le vendredi de 13 h. 30 à 17 h. 30. Téléphone 55 27 75.

Entraide familiale de Versoix et environs

Président : M. Robert Piccot.

Responsable du placement : Mme Eliane Faure, téléphone 55 30 85.

Alde ménagère au foyer

Responsable pour Versoix : Mme Barbey, téléphone 92 57 51.

Inspecteur du bétail

M. Walter Michel, Sauvigny-sur-Versoix.

Suppléant : M. Marcel Lacroix, Sauvigny-sur-Versoix.

Service du feu

<i>Etat-major</i> :	Cap G. Alessi	Téléphone 55 16 53
	Pit P. Marcuard	Téléphone 55 20 25
	Pit F. Fragnière	Téléphone 55 13 57
	Lt Cl. Lehmann	Téléphone 55 29 11

Protection civile

Chef local : M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie

Route de Suisse 69. Téléphone 55 10 21.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1980

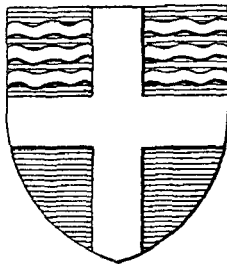
pour la période du 1er avril 1980 au 31 mars 1981

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 8 avril 1979

Entré au Conseil en :

PARTI RADICAL

MM. Brunet Jean-Pierre	1979
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
Lusti Bernard	1975
Marquis Jean-Pierre	1972
May Samuel	1963 et 1975

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

Mme Falconnet Denise	1979
M. Macheret Pierre	1967 et 1979
Mme Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Rossetti Cédric	1977
Salamin Pierre-Marie	1971

PARTI LIBÉRAL

Mme Kraus-Gurny Liselotte	1975
MM. Lacroix Raymond	1979
Picot Jacques	1979
Schneckenburger René	1979

PARTI SOCIALISTE

MM. Guex Jean-Daniel	1979
Jauslin Georges	1979
Röthlisberger Jean-Claude	1979
Schmutz Pierre-Yves	1979

ENTENTE COMMUNALE

M. Meyll Pierre	1975
-----------------	------

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1980-1981

Président :	M. Georges Jauslin
Vice-président :	M. Bernard Lusti
Secrétaire :	Mme Denise Falconnet

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : Wicht Pierre, CA délégué; Marquis Jean-Pierre, président; Conti Daniel, Jauslin Georges, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Salamin Pierre-Marie, Schmutz Pierre-Yves, Schneckenburger René.

Commission des bâtiments : Ferrero Claude, CA délégué; Macheret Pierre, président; Brunet Jean-Pierre, Courtois Michel, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Picot Jacques, Rossetti Cédric, Röthlisberger Jean-Claude, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des travaux : Ramseyer Gérard, CA délégué; Picot Jacques, président; Conti Daniel, Courtois Michel, Falconnet Denise, Guex Jean-Daniel, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Röthlisberger Jean-Claude.

Commission d'aménagement et urbanisme : Wicht Pierre, CA délégué; May Samuel, président; Guex Jean-Daniel, Kraus-Gurny Liselotte, Lusti Bernard, Macheret Pierre, Meyll Pierre, Picot Jacques, Salamin Pierre-Marie, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des sports : Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Brunet Jean-Pierre, Jauslin Georges, Kraus-Gurny Liselotte, Lusti Bernard, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Rossetti Cédric, Röthlisberger Jean-Claude.

Commission sociale et culturelle : Ferrero Claude, CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Falconnet Denise, Guex Jean-Daniel, Jauslin Georges, Kraus-Gurny Liselotte, Marquis Jean-Pierre, May Samuel, Meyll Pierre, Schneckenburger René.

Commission de gestion du Fonds Livada : Wicht Pierre, président; Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves.

COMMISSION SPÉCIALE

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Golay Edouard, Lehmann Claude, Magnin Willy (nommés par le Conseil municipal); Lacroix Marcel, Mülheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice, Mettaz Ferdinand (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président : May Samuel; membres : Wicht Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Knoblauch Pierre, Naine Paul, Ricci François.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 6 mai 1979

MM. Ferrero Claude, Ramseyer Gérard, Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

M. **Claude Ferrero** (suppléant : M. Gérard Ramseyer)

Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Protection civile - Service du feu - Problèmes sociaux - Activités culturelles - Aviation et aéroport.

M. **Gérard Ramseyer** (suppléant : M. Pierre Wicht)

Routes et travaux - Voirie - Assainissement - Cours d'eau - Plage - Sports - Stades et places de jeu - Agriculture - Forêts - Cimetière - Affaires militaires.

M. **Pierre Wicht** (suppléant : M. Claude Ferrero)

Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Locations - Police et circulation - Aménagement et urbanisme - Etat civil.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1980

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1er avril 1980 au 31 mars 1981. En revanche, les états financiers concernent l'exercice 1980 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu sept séances plénières durant la période sous revue. Il s'y est ajouté deux séances d'information et de nombreuses réunions des diverses commissions. Ces dernières ont pris une grande importance en raison des problèmes à étudier et des questions soulevées.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

28 avril 1980 :

- Acquisition d'un véhicule pour le service du feu (remplacement de la décision du 2 avril 1979)

19 mai 1980 :

- Crédits supplémentaires de l'exercice 1979
- Adoption des comptes financiers et du compte rendu administratif de l'exercice 1979
- Rénovation des bâtiments scolaires Courvoisier et Argand No 1
- Renouvellement du bureau du Conseil municipal

15 septembre 1980 :

- Adoption du rapport de gestion et des comptes 1979 de la Fondation communale Versoix-Centre

29 septembre 1980 :

- Décision sur la récupération du verre
- Construction du collecteur d'eaux usées Richelien/Versoix

27 octobre 1980 :

- Rectification de limite avec la commune de Genthod

24 novembre 1980 :

- Rectification de limite avec la commune de Collex-Bossy
- Adoption des comptes définitifs des travaux du passage sous-voies de Pont-Céard
- Adoption du budget 1981
- Acquisition de divers immeubles dans le Bourg (rue des Moulins, rue des Boucheries et route de Suisse)
- Transformation des bâtiments de Bon-Séjour

27 janvier 1981 :

- Préavis pour l'étude d'un nouveau plan d'aménagement du Grand-Montfleury

Sur le plan communal général, l'année 1980 a été fortement influencée par le référendum lancé contre la décision de construire le centre sportif de la Bécassière, qui a abouti à un massif refus par le corps électoral le 19 octobre 1980. Cette décision a donc remis en question l'ensemble d'une longue étude et, sous l'impulsion du conseiller administratif délégué, la commission des sports s'est mise rapidement au travail pour analyser la situation ainsi créée et chercher la manière de reprendre les études à la base.

Suite à la décision du Conseil municipal de demander au Département des travaux publics d'étudier un nouveau plan d'aménagement du quartier du Grand-Montfleury qui tienne mieux compte de l'urbanisation déjà importante de la région, un deuxième référendum a été lancé au début février 1981, qui a recueilli dans les délais 1135 signatures. Il est trop tôt actuellement pour connaître la suite qui sera donnée par le Conseil d'Etat à cette nouvelle intervention.

Administration communale et personnel — Finances — Fonds spéciaux — Constructions, urbanisme et aménagement — Police et circulation — Etat civil — Statistiques

Conseiller administratif délégué : M. Pierre Wicht

Administration communale et personnel

Après dix-sept ans d'activité à la tête de notre bibliothèque communale, à laquelle elle a donné, par sa compétence et son dévouement, une grande extension, Mme Hélène Levrat a demandé à abandonner la responsabilité de ce service pour ne conserver qu'une activité de collaboratrice. Il a été fait droit à sa demande avec toute la gratitude à laquelle elle avait droit.

Pour lui succéder, après ouverture d'une inscription publique, il a été fait appel à une jeune bibliothécaire diplômée, Mme Françoise Genequand, qui a commencé son activité en juin 1980. Enfant de Versoix, connaissant bien la commune, parfaitement formée professionnellement, Mme Genequand saura poursuivre la tâche de Mme Levrat, tâche qui ne revêt pas qu'un aspect administratif, mais tout autant de savoir-faire et de guide de ceux qui fréquentent notre bibliothèque. En raison de ces mutations, l'activité auxiliaire de Mme Marie-Rose Levrat a pris fin en septembre dernier. Cette dernière a été remerciée comme il se doit pour sa collaboration et sa disponibilité durant plusieurs années.

D'autre part, Mme Rosa Bovy, qui assurait la conciergerie des pavillons scolaires du chemin Ami-Argand depuis six ans, a désiré cesser cette activité le 31 décembre 1980. Nous n'avons eu qu'à nous louer du travail de cette collaboratrice et regrettons son départ. Depuis le 1er janvier 1981, elle a été remplacée par Mme Marie-Thérèse Tantucci, à qui nous souhaitons la bienvenue parmi le personnel communal.

La longue maladie de Mlle Denise Rosé a perturbé l'activité de notre secrétariat communal. Nous avons pu cependant nous assurer la collaboration d'une remplaçante qualifiée, ce qui nous a permis d'assurer la marche normale des divers services administratifs.

L'effectif du personnel communal n'a pas varié et il se composait ainsi au 31 décembre 1980 :

— Secrétariat et état civil	4 personnes
— Service des travaux	8 personnes
— Bûcheron (temps partiel)	1 personne
— Concierges et responsables des bâtiments :	
— à temps complet	3 personnes
— à temps partiel	6 personnes
— Bibliothèque (temps partiel)	2 personnes
— Protection civile (temps partiel)	3 personnes
— Ecole de musique (temps partiel)	1 personne
— Gardien de plage et aide-cantonnier (temps partiel)	1 personne

Le Conseil administratif se plaît à reconnaître le sérieux et l'intérêt au travail de l'ensemble du personnel communal et saisit l'occasion de ce compte rendu pour le remercier.

Finances

Il est évident que nous pouvons répéter que le fonctionnement d'une collectivité dépend principalement de ses possibilités financières et que le produit des impôts représente la majeure partie des moyens à disposition.

Les renseignements plus précis et mieux étayés sur des données réelles fournis par le Département des finances nous avaient permis d'établir le budget 1980 avec une meilleure estimation des recettes fiscales. Nous étions restés prudents dans l'évaluation de ces dernières et aussi précis que possible dans celle des dépenses.

Une nouvelle fois, la communication du produit des centimes additionnels nous apporte une heureuse surprise : budgeté à Fr. 84.000,—, soit pour un montant de Fr. 4.200.000,—, le produit s'est finalement élevé à Fr. 4.748.000,—, soit Fr. 94.973,— par centime. Ce résultat, qui ne comprend pas d'encaissement occasionnel comme l'année précédente, est le reflet de l'augmentation de la population. Nous regrettons cependant de devoir constater que le reliquat de l'impôt dû en fin d'exercice n'a pratiquement pas diminué.

La plus-value globale de nos recettes 1980 s'établit à Fr. 938.000,— par rapport au budget. Cela nous permet d'effectuer une attribution supplémentaire de Fr. 983.000,— à nos réserves, soit un montant total de Fr. 1.450.000,—. Le Conseil municipal est invité à procéder à l'affectation de cette somme.

Une surveillance stricte de nos dépenses a permis de les contenir dans des proportions raisonnables par rapport aux prévisions. Les dépassements de dépenses sont de l'ordre de Fr. 100.000,—, soit le 1,85 % du budget. D'autre part, nous enregistrons sur d'autres postes des économies d'environ Fr. 175.000,—.

Le taux moyen des intérêts de nos emprunts s'est élevé à 4,93 % en 1980, alors qu'il était de 5,15 % en 1979. Cette nouvelle diminution nous procure une satisfaction supplémentaire, mais nous devons déjà constater que les conditions ont changé et que les taux subissent des augmentations.

Durant l'année 1980, nous avons pu assurer le financement des dépenses hors budget au moyen de nos réserves et des disponibilités des emprunts antérieurs. Cependant, il sera nécessaire de contracter de nouveaux emprunts au cours de l'année 1981.

Fonds spéciaux

Comme les années précédentes, la plupart de nos fonds spéciaux sont peu mis à contribution.

Le fonds communal de bienfaisance est toujours utilisé, dans le cadre de ses recettes courantes, pour résoudre quelques cas particuliers qui ne peuvent pas émarger au poste budgétaire de l'office social municipal.

L'action du paquet de Noël, qui relève du « Fonds d'entraide » constitué à cet effet, a permis à environ quatre-vingts familles ou personnes isolées de recevoir un colis de denrées alimentaires lors des fêtes de fin d'année.

Le « Fonds Livada » ne s'est pas modifié en 1980. Il dépend toujours de la succession de Mme Mary Livada-Méteïn un dernier immeuble qui n'a pas encore été réalisé. Le capital du fonds reste bloqué jusqu'à la conclusion d'un accord qui respecte les volontés de la donatrice.

Constructions, urbanisme et aménagement

Au vu de la tendance générale qui se dégage dans divers milieux de la population, nous ne savons pas s'il y a lieu de se réjouir ou de se plaindre des nouvelles constructions qui s'édifient sur le territoire versoisien. On peut cependant constater que l'opposition se manifeste plus spécialement contre les grands immeubles locatifs.

La construction du groupe d'immeubles du Petit-Montfleury est en voie de finition et la centaine d'appartements qu'il comporte va être occupée.

Le chantier de la future poste a débuté en juin 1980 et, à notre connaissance, avance normalement.

Les projets de construction de maisons familiales sont nombreux. Nous relevons, dans les demandes d'autorisation de la période sous revue, certaines au stade de demandes préalables :

Cinq maisons au bas de la route de Saint-Loup, un morcellement comprenant trente habitations au chemin Dégallier, au-devant de la petite ferme de Saint-Loup, douze maisons en ordre contigu à l'avenue Adrien-Lachenal, deux villas à la route de Saint-Loup, deux au chemin Jean-Baptiste Terray.

Le projet, mentionné dans notre précédent compte rendu, de cinq villas à la route des Fayards a été abandonné et le projet préalable à Pont-Céard n'a pas encore trouvé sa forme définitive.

Quelques autres villas sont prévues ou en cours de construction sur divers terrains. Mentionnons aussi que le bâtiment de l'ancien cinéma, à la route de Suisse, va être reconstruit et comportera deux appartements.

La démolition des immeubles vétustes entre la rue de l'Industrie et la ruelle des Abattoirs a pu être effectuée, à l'exception d'un bâtiment encore occupé. Le relogement du locataire est en cours et la démolition pourra se faire au début de l'été. Les avant-projets pour la création d'une place sont actuellement présentés à l'ensemble de la population, qui est invitée à donner son avis.

Dans le Vieux-Bourg, nous venons d'acquérir de M. Pierre Vormus un groupe d'immeubles situés entre la rue des Moulins et la rue des Boucheries pour le prix de Fr. 225.000,—. Il s'agit de diverses parcelles d'une surface totale de 295 m². D'autre part, l'Etat de Genève nous a cédé, pour le prix de Fr. 80.000,—, le bâtiment sis route de Suisse 25.

Police et circulation

Les problèmes relevant de ce chapitre concernent le plus souvent des questions de circulation et de parcage des véhicules. Nous sommes régulièrement sollicités par des demandes visant à obtenir des améliorations. Tous les cas sont examinés avec la gendarmerie et le service de la circulation. Malheureusement, les impératifs découlant de la loi sur la circulation routière et la pratique en vigueur, de même que la configuration des lieux, ne permettent pas toujours de donner une suite favorable aux demandes présentées.

La circulation de transit à la route de Suisse est toujours intense et crée des difficultés pour le trafic interne. La solution ne sera apportée que par la future route de contournement du bourg, dont nous espérons bien voir le début des travaux en 1982.

Le parage des véhicules dans le bourg et dans la région de la gare continue à poser des problèmes. La solution dépend tout d'abord du comportement des automobilistes et de leur respect des prescriptions. Dans certains quartiers à importante densité de population, le stationnement de nuit des véhicules s'effectue sur le domaine public, au mépris de la signalisation. C'est un état de fait auquel il ne peut malheureusement être remédié que par l'intervention de la gendarmerie. Nous pouvons regretter que les places de parc à disposition des visiteurs soient, dans certains quartiers, tout à fait insuffisantes sur le domaine privé.

A nouveau, nous devons signaler les dégâts causés aux décorations florales communales. Quelques jeunes ont pu toutefois être identifiés l'automne dernier. En plus de la réparation financière du dommage provoqué, ils ont été convoqués à une demi-journée de travail avec nos jardiniers. Ils ont pu ainsi apprendre, espérons-le, la valeur du travail et le respect envers ceux qui se donnent de la peine pour l'embellissement des lieux où nous vivons.

Etat civil

Il a été célébré soixante-sept mariages (cinquante-deux en 1979) et enregistré seize décès (huit en 1979) à Versoix du 1er janvier au 31 décembre 1980. Comme les années précédentes, aucune naissance n'a eu lieu sur le territoire communal.

Durant la même période, onze naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi vingt-deux nouveaux Versoisiens.

En 1980, il a été procédé à trente inhumations dans notre cimetière, dont six incinérations.

STATISTIQUES

La population versoisienne a évolué comme suit entre le 31 décembre 1979 et le 31 décembre 1980 :

	1979	1980
Total	7526	7747
soit :		
genevois	1925	1985
confédérés	2942	2992
étrangers	2659	2770
	7526	7747

	1979		1980		
se répartissant :					
— <i>hommes</i>					
genevois	896			927	
confédérés	1332			1364	
étrangers	1351	3579		1423	3714
— <i>femmes</i>					
genevoises	1029			1058	
confédérées	1610			1628	
étrangères	1308	3947	7526	1347	4033
					7747

Les chiffres ci-dessus proviennent du mouvement enregistré par le Bureau de l'habitant. Il faut s'attendre à des rectifications lorsque le résultat du recensement fédéral, du 2 décembre 1980, sera connu.

Routes et travaux — Service des travaux et véhicules — Voirie et assainissement — Cours d'eau, plage et port — Terrains de sport — Sociétés locales — Cimetière — Forêts communales — Décoration florale

Conseiller administratif délégué : M. Gérard Ramseyer

Routes et travaux

Bien que le poste représente une somme importante au budget communal, nous nous sommes essentiellement livrés l'année dernière à des travaux d'entretien. Nous avons ainsi pu augmenter la provision pour travaux routiers.

Nous devons toutefois mettre en exergue une réalisation : la remise à neuf de la rue des Boucheries, suite aux importants travaux effectués en sous-sol (construction des collecteurs et pose des conduites des services publics). Après plusieurs études, il a été décidé d'assurer l'écoulement des eaux de surface au moyen d'une gondole pavée et d'effectuer un revêtement bitumineux sur l'ensemble de la chaussée. Le résultat en est très satisfaisant et unanimement apprécié de la population. Complétée par un nouvel éclairage au moyen de réverbères « à l'ancienne », cette rue du vieux bourg reprend un aspect villageois, que nous désirons étendre par une remise en état de même

facture à la rue des Moulins et à la place Brun. Les travaux de ces artères et place pourront être effectués dès le printemps 1981, lorsque toutes les questions relatives aux conduites des services publics auront été résolues, notamment le remplacement de la ligne électrique aérienne par une alimentation souterraine.

Comme chaque année, nous avons subi les inconvénients de fouilles effectuées pour le compte des services publics. L'une d'elles, à la route de Saint-Loup, a passablement perturbé la circulation, principalement du fait de l'entreprise chargée des travaux.

La modification de la largeur de la chaussée au chemin du Vieux-Port, sur le tronçon face au lac, exécutée en 1979, donne maintenant entière satisfaction. Le cheminement piéton permet de circuler en toute sécurité. Certaines personnes, cependant, l'ignorent encore et persistent à marcher sur la chaussée, malheureusement à leurs risques et périls.

Nous avons signalé dans un précédent compte rendu nos préoccupations au sujet des installations de la halte CFF de Pont-Céard. Nos démarches se révèlent longues et difficiles. La reconstruction d'un abri moyennant une participation communale de l'ordre de 50 % est maintenant admise. En automne 1980, nous avons procédé à une enquête auprès des usagers de cette halte, afin de connaître leurs désirs quant au style des abris et aux installations accessoires jugées utiles ou nécessaires. Les réponses reçues, tout en étant très diverses, font ressortir le vœu d'une construction plutôt « classique ».

Parmi les artères qui nécessitent encore une remise en état importante, nous devons signaler le chemin César-Courvoisier. Son état est mauvais, son revêtement doit être refait et il doit être muni d'un équipement d'écoulement des eaux de surface et d'un éclairage. La commission des travaux a cependant estimé qu'il fallait différer l'ouverture de ce chantier jusqu'à la connaissance exacte des répercussions dans ce quartier des travaux de construction de la route cantonale de contournement.

Bien que la route de Sauverny soit une artère cantonale, nous sommes préoccupés par la sécurité des piétons sur le tronçon inférieur allant de la route de Suisse jusqu'après le pont enjambant la voie de chemin de fer. Ce parcours, partiellement sans trottoir, est particulièrement dangereux en raison du trafic intense constitué pour une bonne part par des poids lourds. Conjointement avec le Département des travaux publics, nous étudions un cheminement pour piétons qui passerait en bordure de la propriété Bon-Séjour, avec création d'une passerelle en complément du pont routier.

L'hiver que nous venons de vivre s'est révélé plus rude que les années précédentes. Les chutes de neige et le verglas ont nécessité de nombreuses heures de travail supplémentaires de la part de notre équipe du service des travaux. Notre organisation d'alarme de nuit est simple, mais elle fonctionne parfaitement grâce à l'esprit de service et d'initiative qui anime tous nos collaborateurs. Il est toutefois évident que les véhicules d'intervention ne peuvent avoir déblayé ou, selon les cas, sablé ou salé toutes les routes au moment où les voitures quittent

le domicile de nos concitoyens. La plupart d'entre eux le comprennent heureusement, mais certaines personnes acceptent difficilement les contraintes et les inconvénients de ces situations hivernales, pourtant peu fréquentes dans notre région. Nous devons également faire part des difficultés rencontrées lors du passage du chasse-neige dans certains quartiers, en raison de voitures stationnées en bordure de chaussée. Il en résulte des inconvénients pour les travaux de déblayage ainsi qu'un risque de dommages.

Service des travaux et véhicules

Notre service des travaux, dirigé avec compétence et énergie par M. William Guichard, est fort de huit personnes. Il s'active dans des domaines aussi divers que le balayage, la tonte des gazons, l'entretien du cimetière, des garnitures florales, des fossés ou fontaines, la mise en place de matériel pour les manifestations ou le montage de la tentecantine communale, le nettoyage des édicules sanitaires ou la confection de bancs publics. Nous lui rendons in globo l'hommage qu'il mérite par son action efficace et déterminée.

Sur le plan des véhicules, notre parc communal s'est augmenté de deux unités.

Pour les petits transports, l'affichage, le service des bâtiments et de la protection civile, nous avons acheté une fourgonnette de petite cylindrée. Elle permet l'économie de véhicules coûteux d'emploi précédemment utilisés à ces fins, comme la jeep du service du feu ou celle du service des travaux.

Nous avons en outre doté notre service des travaux d'un camion léger avec pont basculant. Il est destiné au ramassage du foin, des feuilles mortes, des balayures, ainsi — et surtout — qu'au transport de matériel de cantine et autres matériaux en stockage comme la terre végétale, le terreau ou les matériaux de construction.

Ces deux véhicules ont fait l'objet d'une évaluation technique, pratique et financière par le service des travaux et la commission des travaux, en collaboration étroite. Les premières expériences enregistrées nous conduisent à renforcer encore cette coopération entre responsables politiques et utilisateurs potentiels. Notons enfin qu'à l'occasion de ces deux achats, une planification sur dix ans des acquisitions de véhicules a été dressée, permettant une approche budgétaire plus précise du problème.

Voirie et assainissement

A la suite d'une étude qui a duré plusieurs mois, nous avons pu mettre sur pied l'organisation de la récupération du verre. Dès le 1er mars 1981, deux containers ont été placés en des endroits particulièrement propices, soit aux abords des grands magasins, à la route de Suisse d'une part, et à l'avenue Adrien-Lachenal d'autre part. Nous

souhaitons ainsi répondre aux préoccupations de toutes celles et ceux qui s'inquiètent du gaspillage de certaines matières.

L'année sous revue a été caractérisée, dans le domaine de l'assainissement, par l'important travail de construction de deux collecteurs d'égouts à la rue des Boucheries. Il s'est agi d'une entreprise très importante en raison de l'étroitesse de cette artère et des conduites que les services publics (Services Industriels et Téléphone) devaient également loger dans son sous-sol. La coordination des travaux des différentes administrations n'est pas facile, surtout dans un espace aussi restreint. Nous avons profité de l'ouverture de la chaussée pour la mise en conduite souterraine de l'alimentation électrique des quelques immeubles encore pourvus d'une ligne aérienne. Nous pouvons nous déclarer satisfaits de l'ensemble des travaux exécutés et de l'écho très favorable enregistré auprès de la population.

La rue des Boucheries terminée, l'entreprise a pu s'attaquer à la pose du collecteur d'eaux usées de la rue des Moulins. Ce travail a été effectué durant l'automne et, mis à part certains raccordements privés, a été terminé en fin d'année. En 1981, le service de l'électricité va effectuer les travaux qui le concernent et nous pourrons ensuite procéder à la remise en état définitive de la chaussée. Eu égard au fait que nos travaux dans le bourg durent depuis plusieurs années déjà, c'est avec soulagement que nous en entrevoyons l'issue. Mais la sauvegarde de notre vieux bourg était à ce prix. Nous saisissons cette occasion pour remercier les habitants de leur compréhension.

Le collecteur d'eaux pluviales de l'avenue de Choiseul a été construit durant l'automne, sans difficulté majeure. Les travaux de remise en état des terrains et de la chaussée sont en cours d'exécution.

Ainsi que nous l'avions mentionné l'année dernière, le projet de construction du centre d'instruction de la protection civile de la Ville de Genève à Richelien nécessitait l'assainissement de cette région par son raccordement au réseau des collecteurs communaux. Après une étude sérieuse, au cours de laquelle la possibilité d'utiliser sur place des systèmes expérimentaux d'épuration a été soulevée, le Conseil municipal a voté, le 29 septembre 1980, la construction d'un collecteur dans le vallon de la Versoix jusqu'à Richelien, avec deux tronçons complémentaires permettant ultérieurement le raccordement du quartier du Petit-Saint-Loup et des Gravines, ainsi que celui de la Bâtie. La réalisation globale de ce projet permettra l'épuration totale des eaux susceptibles de polluer la Versoix sur territoire communal. La première étape des travaux correspond à une dépense globale de Fr. 926.000,—, subvention ordinaire non comprise. La Ville de Genève, en raison de l'avantage qu'elle en retire, participe à la dépense pour un montant de Fr. 150.000,— accordé à titre exceptionnel.

Nous savions enfin que nos travaux communaux en matière d'assainissement n'étaient certes pas terminés, mais nous ne pensions pas, jusqu'à il y a peu, être tenus — par de nouvelles exigences fédérales et cantonales — à des travaux de base importants. Il nous est maintenant demandé la mise au point, tout d'abord, d'un plan directeur des

égouts qui doit permettre l'obtention de subventions de la Confédération dans le cadre des opérations en cours ou futures. Notre bureau d'ingénieurs, MM. Perreten et Milleret, est au travail pour la réalisation de ce plan directeur. D'autre part, le Département cantonal des travaux publics propose la constitution d'un plan cadastral des égouts qui permettrait la conservation des informations sous forme de microfilms. Notre commune a déjà effectué une grande partie de ses obligations en matière d'assainissement. Le Conseil administratif entend dès lors discuter avec les autorités cantonales du financement de la dépense importante que représente cette opération.

Dans le domaine de l'assainissement donc, nous poursuivons et intensifions même l'effort entrepris il y a de nombreuses années déjà. Mais la santé de notre lac et de nos cours d'eau est à ce prix.

Cours d'eau, plage et port

Le canal de Saint-Loup s'est progressivement envasé au cours des années, particulièrement dans la boucle du Fer-à-Cheval. De plus, un talus s'est partiellement effondré dans cette région, sinistre qui nous a déterminés à reconstruire la berge en même temps que de recreuser le lit de ce cours d'eau. Ces travaux, commencés en automne 1980, sont en cours de finition.

La source d'Ecogia, depuis quelques années, est l'objet de nos soins. Dans une première phase, nous avons dégagé, puis consolidé les murets entourant le site. Les bassins ont ensuite été scellés. En parallèle avec l'aménagement des abords, les étangs ont été provisoirement aménagés avant d'être totalement recréés. C'est ainsi que, d'ici deux ans, un charmant but de promenade sera proposé à la population, cette opération aboutissant de manière heureuse à la sauvegarde d'un site ancien faisant partie intégrante du patrimoine versoisien.

Pour la troisième année consécutive, M. Gilbert Rhême a assuré le gardiennage et l'entretien de la plage à notre entière satisfaction.

Le nouveau comité du Club nautique de Versoix se préoccupe de l'organisation interne de Port-Choiseul. Il a réitéré sa proposition de nomination d'un garde-port permanent. Il s'agit essentiellement d'un problème cantonal. Nous nous sommes cependant associés au club pour l'étude de cette question, qui nécessite une réflexion approfondie sur les mesures à prendre, en collaboration avec l'Etat, tant aux points de vue administratif, de police, que financier. Nous sommes d'ores et déjà heureux de signaler que le Département des travaux publics vient d'accepter une première demande relative à l'équipement de Port-Choiseul, celle de remplacer la grue actuelle par un engin moderne électrique de plus grande capacité.

Nous avons envisagé la transformation de la buvette du bâtiment communal situé au sud de Port-Choiseul. Il n'a pas paru opportun de la réaliser dans l'immédiat et l'ancien local du Club nautique a été loué dans son état actuel au tenancier de la buvette.

Terrains de sport

L'année 1980 a été bien entendu marquée par la votation référendaire du 19 octobre sur le projet de centre sportif, accepté le 17 décembre 1979 par le Conseil municipal. Le vote, que chacun a encore en mémoire, a débouché sur un rejet net du projet présenté. Les origines du verdict populaire sont de plusieurs ordres, parfois contradictoires. Il demeure cependant que le problème des équipements communaux de sport de plein air reste entier.

Dès l'automne, la commission des sports a repris l'ensemble du dossier. Après réflexion, une consultation générale a été décidée et un questionnaire tous ménages sera adressé au début d'avril à la population versoisienne.

Le stade de l'avenue Louis-Yung et le terrain d'entraînement de football du chemin de Dessous-Saint-Loup continuent d'être entretenus. Ils sont manifestement suroccupés par les compétitions des diverses équipes du F.C. Versoix, les entraînements et l'activité réjouissante de l'école de football.

Les courts de tennis du chemin du Levant, eux aussi, ne suffisent pas à répondre aux besoins exprimés par les membres enregistrés ou potentiels du Tennis Club de Versoix. Mentionnons cependant que leur entretien courant n'incombe pas à la commune de Versoix, mais au club lui-même.

Sociétés locales

On en dénombre vingt et une, soit quatorze sociétés à vocation sportive, deux clubs de loisirs et de détente, deux groupements culturels, deux groupements folkloriques et un groupement d'utilité publique.

Elles sont l'âme de Versoix et leur activité féconde ne s'est de loin pas ralentie au cours de cet exercice.

La Société de Sauvetage a fêté son centenaire en organisant, avec un rare bonheur, la Fête Internationale de Sauvetage, suivie de la Fête du 1er août et de la Fête Intersociétés. Elle a connu sur l'ensemble de ces manifestations un succès retentissant à la mesure de son talent, de sa cohésion et de sa disponibilité.

Les autres sociétés se sont également distinguées par leur dynamisme. Sur le plan sportif, par crainte d'omission, nous ne relèverons que globalement les résultats obtenus sur les plans locaux, nationaux, voire internationaux, par nos représentants versoisiens. Nous ferons cependant deux exceptions à cette règle. La première, pour mentionner la carrière étonnante de l'équipe féminine du Versoix-Basket, tant en Coupe de Suisse qu'en championnat, avec pour perspective réellement plausible une promotion en ligue supérieure après une participation à la finale de la Coupe de Suisse. Sur un plan général, les sports de salle à Versoix se portent bien, conséquence sans doute des équipements mis à leur disposition. Nous ferons une seconde exception pour mentionner que le mérite sportif versoisien est allé en 1980 à une tennis-woman, Mlle Petra French, une jeune gymnaste, Mlle Michèle Botteron,

et un coureur automobile, M. Mario Hytten. Les lauréats ont ainsi rejoint sur les tabelles Frédy Bolt (†), Hubert Breitenmoser, Philippe Chevallier et la Société de tir de Versoix (lauréats 1976); André Zeender, Janine Munier, Sébastien Wschiansky, Robert Pilet et le F.C. Versoix (lauréats 1977), le Tennis-Club de Versoix et Patrick Sägesser (lauréats 1978), ainsi que Philippo Cortinovis, Philippe Durr et Bruno Barde (lauréats 1979).

Nous voulons ici témoigner des sentiments de très vive gratitude que nous éprouvons à l'égard des dirigeants, entraîneurs, moniteurs ou responsables, à des titres divers, des sociétés locales. Elles sont une part importante du contexte social de notre commune.

Cimetière

Les travaux de réfection de la maisonnette du cimetière, qui comprennent également la création d'installations sanitaires, ont été effectués en 1980. En parallèle, nous avons procédé à la construction d'un columbarium de deux cents cases et à l'aménagement d'une issue du cimetière côté Jura. Le règlement relatif à l'utilisation du columbarium est en cours de rédaction, ainsi qu'une revision du règlement général du cimetière.

La plupart des thuyas garnissant les allées du cimetière ont pris au cours des années un volume important et certains d'entre eux se sont cassés sous l'effet des vents. Il est nécessaire de procéder à de nouvelles plantations, simultanément à la réfection des allées. Ces travaux mettront en 1981 un terme à cet important chantier.

Forêts communales

Sous la direction du Service cantonal des forêts, notre bûcheron, M. Jules Marendaz, a effectué des travaux d'entretien considérables dans les bois communaux. De nouvelles plantations ont été exécutées au printemps 1980.

En mai 1980, le Conseil municipal a pu participer à une visite des bois, commentée par M. Eric Matthey, inspecteur cantonal, et son adjoint, M. André Joly. Elle a permis aux participants d'apprendre en quoi consiste l'entretien et l'exploitation d'une forêt, ainsi que le rendement qu'elle représente.

Nous attendons incessamment du Service cantonal — dans le cadre d'un document proposant une politique sylvicole cantonale — un rapport sur les possibilités d'exploitation, d'entretien et de renouvellement de notre patrimoine forestier.

Nos forêts ont enfin été à l'honneur lors des excursions botaniques organisées à Versoix par les Conservatoire et Jardin botanique de la Ville de Genève, excursions dont il est fait mention au chapitre des activités culturelles.

Dans le même ordre d'idées, mentionnons la réception officielle par la commune de Versoix du site protohistorique de Mariamont (environ 700 ans avant J.-C.), étudié en 1941 et dès 1973 par les services de l'archéologie cantonale.

Décorations florales

Nous désirons ouvrir un chapitre supplémentaire se rapportant à la décoration florale de notre commune.

Année après année, notre service des travaux accomplit un travail énorme pour la garniture florale de notre commune. Les terrains et parcs disponibles, les places, le quai, la gare sont embellis avec un goût certain. Cet effort suppose une activité considérable commencée par des semis et des plantations requérant un soin jaloux, et poursuivie par la mise en place au printemps, la surveillance et l'arrosage, qui occupent tout l'été. Pour l'ensemble de ces raisons, c'est avec une profonde déception que nous constatons les déprédations répétées commises par quelques vandales.

La population versoisienne apporte de son côté une contribution importante à la décoration de notre cité, et nous sommes heureux de féliciter ici toutes celles et ceux qui se donnent la peine et le plaisir de contribuer à cette décoration.

En été 1977, Versoix avait obtenu un premier prix dans le concours de « La cité la mieux fleurie de Romandie » sur le parcours Lausanne-Genève. En 1980, ce concours s'est étendu à toute la Suisse romande. Le 21 août 1980, nous avons eu le très vif plaisir de recevoir, dans le cadre de l'exposition « Grün 80 » à Bâle, le challenge de « La cité la mieux fleurie du canton de Genève ».

Parallèlement, le concours floral interne a connu une très belle participation et s'est terminé en octobre par une sympathique cérémonie de proclamation des résultats.

Bâtiments communaux — Ecoles — Bibliothèque — Activités culturelles — Actions sociales — Ecole de musique — Service du feu — Protection civile — Aviation et aéroport

Conseiller administratif délégué : M. Claude Ferrero

Bâtiments communaux

L'année 1980 a été caractérisée par l'étude de mesures pour l'économie de l'énergie. Sous l'impulsion d'un groupe de travail œuvrant sur le plan cantonal et avec le concours d'ingénieurs spécialisés, nous avons tout d'abord recherché les améliorations à apporter à nos bâtiments du groupe scolaire Lachenal. Certains travaux sont déjà exécutés et d'autres en voie de réalisation.

Par ailleurs, nous avons poursuivi et terminé la réfection de l'école enfantine Courvoisier et du premier pavillon du chemin Ami-Argand. Ces deux bâtiments sont maintenant remis à neuf. L'ensemble de la dépense pour l'année 1980 s'est élevé à Fr. 214.000,—.

Diverses améliorations et des compléments ont été apportés aux installations des bâtiments scolaires et de la salle communale.

Suite aux demandes de plusieurs sociétés utilisatrices de la salle communale, nous avons décidé d'entreprendre d'importantes transformations des installations électriques de la scène. Il s'agit d'une véritable modernisation qui permet de travailler selon les méthodes qui ont cours actuellement. En même temps, nous avons fait procéder au remplacement des rideaux de scène. Le coût d'ensemble de ces dépenses est de l'ordre de Fr. 55.000,—.

L'opération la plus importante est cependant la transformation des locaux de l'ancien Pensionnat Bon-Séjour pour l'adapter aux exigences officielles en matière scolaire. Immédiatement après la signature de l'acte d'achat, nous avons mandaté M. Jacques Picot, architecte, pour effectuer les études nécessaires en vue de la mise à disposition d'abord de trois classes scolaires, avec extension possible de deux classes supplémentaires. L'opération s'est avérée tout de suite plus importante que prévue. Finalement, un crédit de Fr. 1.800.000,— a été voté le 24 novembre 1980. Une subvention cantonale substantielle est prévue et sera demandée en temps utile. Les travaux ont pu débiter à fin mars 1981 et les classes doivent être prêtes pour la prochaine rentrée scolaire.

Ecoles

L'ouverture d'une nouvelle classe a été nécessaire à la rentrée de fin août 1980. Elle a pu être logée facilement dans un des pavillons de Bon-Séjour, à titre provisoire pour une année. La répartition des autres classes n'a pas été modifiée.

A fin mars 1980, l'effectif total des classes enfantines et primaires s'élevait à sept cent cinquante-neuf élèves, soit dix-huit de plus que l'année précédente, et les 35 classes se répartissaient ainsi :

— Groupe Lachenal	3 classes enfantines 11 classes primaires 1 classe d'adaptation
— Ecole Courvoisier	2 classes enfantines
— Pavillons Argand/Pont-Céard	4 classes enfantines
— Ecole de Montfleury	3 classes enfantines 10 classes primaires
— Ecole de Bon-Séjour	1 classe primaire

Les élèves non domiciliés à Versoix sont actuellement au nombre de soixante-trois, dont vingt-six venant de Chavannes-des-Bois, vingt-cinq d'autres communes vaudoises, trois de France et neuf des communes genevoises voisines. Nous pouvons signaler que les pourparlers entre les cantons de Genève et Vaud au sujet d'une participation financière avancent lentement, en raison de l'ampleur du problème qui recouvre tous les niveaux scolaires.

Nous nous plaisons à reconnaître que nous continuons à entretenir d'excellents et réguliers rapports avec M. Maurice Janin, inspecteur de nos écoles. Nous saisissons l'occasion de ce compte rendu pour le remercier de son activité et souligner les très bons contacts qui existent entre la mairie et le corps enseignant. Il en va de même avec la direction et les maîtres du Collège des Colombières.

La fête des promotions s'est déroulée, comme chaque année, dans les meilleures conditions, bien que quelque peu contrecarrée par le mauvais temps. Une fois de plus, nous relevons avec plaisir que cette fête est vraiment le grand rassemblement de la population versoisienne.

Bibliothèque

Au chapitre relatif au personnel communal, nous avons fait état des changements intervenus à la tête de notre bibliothèque communale. Relevons encore la compétence et le dévouement de nos collaboratrices, ainsi que l'intérêt qu'elles portent à leur fonction.

Nous devons toutefois mentionner une légère baisse dans la fréquentation de ce service communal. Considérant le choix d'ouvrages qui est mis à disposition, nous ne pouvons qu'inviter le public à mieux l'utiliser. Une information dans ce sens a déjà été faite et elle sera renouvelée à la fin de l'été.

Activités culturelles

La saison est partie en fanfare avec le magnifique succès des excursions dans les bois et le long de la Versoix. Plus de cinq cents personnes, après avoir admiré les très belles planches décrivant la flore locale, ont été la découvrir sur place, guidées par les affables experts du Conservatoire et Jardin botanique. Que le professeur Gilbert Bocquet et sa brillante équipe en soient chaleureusement félicités.

Une autre réussite, c'est Ecole et Quartier. Nous remercions M. André Hunziker, qui nous l'a proposé, et le Département de l'instruction publique, qui a donné le feu vert, de nous avoir accordé dès septembre un administrateur en la personne de M. Pierre Dupanloup, maître au Cycle d'orientation des Colombières.

Aidé par un excellent comité, présidé par Mme Anne-Catherine Kunz, appuyé par un gros effort de promotion, Ecole et Quartier a vu l'effectif des inscriptions doubler d'une année à l'autre; huit cents personnes suivent près de soixante activités différentes, alors que plus de trois cent cinquante fréquentent le ciné-club et les concerts de Versoix. Nous encourageons vivement nos concitoyens à participer à une entreprise de loisirs et de perfectionnement culturel et artistique qui, gérée par ses utilisateurs, n'a pas d'équivalent dans le canton de Genève.

Le 1er août, notre fête nationale a rassemblé sur le quai le Tout-Versoix estival et beaucoup de voisins et étrangers, venus parfois de fort loin. La Société de sauvetage a veillé à l'organisation d'une manifestation en tout point appréciée par son ambiance et son cadre.

A fin août, les Traîne-Matins ont une nouvelle fois organisé de main de maître la Fête du Lac dans le site enchanteur de Port-Choiseul.

Le Festival de la chanson romande, en septembre, a permis de faire mieux connaissance avec une douzaine d'artistes et d'ensembles de chez nous; ils auraient mérité un plus large public.

En octobre, l'exposition du Groupe d'animation artistique de Versoix (GAAV) a rencontré son succès habituel. Elle a été agrémentée par la proclamation des résultats du concours de films amateurs organisé par la commune, suivi de leur projection. Le lauréat en a été M. François Schumacher, de Versoix.

Le film « Versoix, un jour... » a été classé parmi les meilleurs films de commande de l'année 1980 et a reçu le diplôme de qualité du Département fédéral de l'intérieur. Nous en félicitons les réalisateurs, MM. Yves Pouliquen et Cédric Herbez, et le producteur, Sidéral Film S.A.

En janvier, la célèbre pièce policière « Arsenic et Vieilles Dentelles » a été fort bien jouée par la troupe genevoise de « Tournevent ».

Un suspense imprévu a surgi lors des répétitions de notre tant attendue revue; l'équipe d'Alroma passait la main, et c'est un groupe dévoué qui a assuré « Revue... et corrigée », spectacle qui a remporté le plus vif succès. Nous formons tous nos vœux pour que le groupe théâtral d'Alroma reparte d'un bon pas.

Il était dit que l'exercice se terminerait comme il avait commencé, avec des plantes et des fleurs. Fin mars, les premières Floralties de Versoix ouvraient leurs portes dans la salle communale; ce fut l'affluence des grands jours et nous devons tous nos remerciements à M. Robert Pilet, sa famille et son équipe, ainsi qu'à tous les artisans de cette « fête pour les yeux ».

Actions sociales

Nous continuons à verser les allocations complémentaires communales à nos administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Les versements ont lieu au printemps et en automne; au second versement est ajoutée une allocation de chauffage. Dès le 1er janvier 1981, l'Etat a demandé aux communes de se substituer à lui pour le paiement d'une allocation de chauffage de Fr. 240,— par année. Il en résultera une dépense annuelle de l'ordre de Fr. 15.000,—.

Le nombre des chômeurs s'est élevé en moyenne à seize durant l'année 1980, soit une diminution de neuf unités par rapport à l'année 1979. On peut constater qu'il s'agit le plus souvent de cas de courte durée.

Le Club des aînés, toujours très actif, a renouvelé son comité au début 1981. Mme Nelly Verdino a quitté la présidence qu'elle exerçait depuis la fondation, en 1976. Chacun lui doit une grande reconnaissance pour l'activité qu'elle a déployée et l'esprit qu'elle a su créer. Nous remercions M. Willy Burk d'avoir accepté de présider le club.

Signalons encore que les manifestations organisées, sorties en car, séances de cinéma, conférences, loto et repas de l'Escalade, rencontrent toujours un grand succès.

La sortie annuelle des aînés de la commune — sans obligation d'appartenir au club — a permis à deux cent cinquante personnes de participer à un voyage en train et en bateau qui les a conduits à Thoune, avec promenade sur le lac, et retour par l'Oberland bernois sur Montreux. Il y a lieu de remercier les dirigeants du Club des aînés qui ont assumé l'organisation de cette agréable sortie.

La distribution de repas à domicile aux personnes âgées et handicapées se poursuit grâce au concours discret et bénévole de plusieurs dames, que nous tenons à remercier pour cette activité. Rappelons que ces repas sont fournis et livrés à Versoix par l'Hospice Général pour un prix modique.

Nous avons signalé l'année dernière la formation d'un groupe d'accueil pour une famille de réfugiés du sud-est asiatique. A fin mai 1980, une famille vietnamienne de quatre personnes est arrivée à Versoix et a pu être installée dans l'appartement prévu à la route de Suisse, meublé et remis en état grâce aux divers dons reçus, soit en objets mobiliers, soit en espèces, et grâce également à toute l'activité déployée par le groupe d'accueil.

Ecole de musique

Le grand succès remporté par notre école de musique n'est plus à démontrer. Elle s'est à nouveau produite lors de la fête des promotions, ainsi que, pour la première fois, le 1er août à la célébration de la fête nationale. Elle a aussi donné un concert lors de la fête internationale de sauvetage, lequel a recueilli un grand succès.

En novembre, notre école a donné un concert à la salle communale, devant une salle comble. Nos musiciens ont présenté un programme très varié, composé de nombreux morceaux à l'intention des aînés. Cette manifestation a été l'occasion d'une première présentation en public des plus jeunes élèves et de la batterie de tambours.

Nous devons remercier chaleureusement notre professeur et directeur, M. Edmond Colli, ainsi que les moniteurs, pour toute la peine qu'ils se donnent, et les féliciter pour les résultats obtenus.

Il est temps maintenant de donner une structure à notre école de musique, et la création de la Musique municipale de Versoix en sera le proche aboutissement. En effet, les autorités communales désirent fermement la constitution d'une société qui permettra à notre corps de musique de se gérer lui-même, avec bien entendu une participation financière de la commune.

Service du feu

Nos sapeurs-pompiers n'ont pas eu à intervenir pour des sinistres importants durant l'exercice sous revue. Ils ont par contre été alertés à plusieurs reprises pour des débuts d'incendie, des feux de voitures et des inondations.

La compagnie a poursuivi régulièrement son entraînement, sous la direction d'un état-major compétent et toujours attentif à l'évolution qui se produit dans les moyens et la manière de lutter contre les sinistres provoqués par certains matériaux et produits modernes.

Ainsi que nous l'indiquions dans notre précédent compte rendu, une étude a été entreprise au début 1980 pour doter notre service du feu d'un nouveau véhicule plus puissant pour soulager la jeep « Kaiser » en service depuis 1968. Le 28 avril 1980, le Conseil municipal a voté un crédit de Fr. 100.000,— destiné à l'acquisition d'un camion Dodge tous terrains, équipé d'une pompe centrifuge et d'un réservoir de 1300 litres d'eau. L'instruction à la conduite et à la manipulation de cet engin par les sapeurs et les cadres a été effectuée au début de l'été et, grâce à la bonne volonté manifestée, le véhicule a pu devenir opérationnel dans de très courts délais.

L'effectif de la compagnie ne s'est pas modifié en 1980. Il faut toutefois signaler que le lieutenant Francis Fragnière a été promu au grade de premier-lieutenant.

Protection civile

Bien que l'effectif des personnes incorporées et instruites soit pratiquement le même que l'année précédente, nous devons mentionner en priorité que la direction, l'administration et l'organisation de ce service communal sont de plus en plus lourdes.

La complexité des problèmes posés et les exigences, tant cantonales que fédérales, mettent régulièrement à contribution un état-major et des cadres composés de personnes non permanentes.

Pour toute l'activité déployée avec un grand désintéressement, M. Albert Jaccard, chef local, et tous ses collaborateurs ont droit à de vifs remerciements et à notre gratitude.

Comme les années précédentes, trois cours de répétition ont été organisés. Les pionniers et sapeurs-pompiers ont effectué le leur dans les installations cantonales à Bernex. Le service sanitaire a notamment procédé à un exercice pratique à son poste de quartier de Montfleury. Le service des abris a préparé la planification générale qui doit être exécutée en 1981. D'autre part, un exercice organisé sur le plan cantonal a réuni au poste de commandement de Versoix l'état-major local avec le service d'alarme et transmissions.

Aviation et aéroport

La commission cantonale consultative pour la lutte contre le bruit des aéronefs, où nous sommes représentés, poursuit l'examen de toutes les mesures de nature à combattre cette nuisance si péniblement ressentie dans notre région.

La « surtaxe bruit » au décollage a été introduite dès le 1er novembre 1980. Nettement pénalisante à l'égard des avions bruyants, elle apportera cette année une recette de l'ordre de deux millions de francs,

qui aidera notamment à financer la construction de deux installations d'absorption de bruit émis lors des essais statiques de moteurs d'avion.

Le groupe de travail qui s'attache plus particulièrement au contrôle rigoureux des trajectoires et procédures de décollage à moindre bruit, dont nous faisons également partie, est sur le point de rendre un nouveau rapport qui énumère plusieurs équipements dont l'implantation permettra d'améliorer encore la précision des trajectoires. Le premier vient d'être construit et les essais de fonctionnement débiteront incessamment.

Nous renseignerons volontiers plus en détail les personnes qui en manifesteraient le désir.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au rythme depuis trois ans d'environ deux cents habitants de plus par an, notre commune va atteindre le cap des huit mille habitants.

Cette croissance mieux contrôlée nous conduit à des échéances qu'il est plus aisé de planifier et qui, pour l'essentiel, s'appellent : équipements scolaires, sociaux, culturels et sportifs, aménagements et nouvelle traversée routière du bourg, réseaux des eaux pluviales et usées réajustés et complétés.

L'amélioration de la situation financière s'est heureusement confirmée et devrait nous permettre, avec l'appui d'une politique d'emprunt raisonnable, de réaliser, en le répartissant judicieusement dans le temps, cet indispensable programme.

Le développement quantitatif et qualitatif de nos sociétés et groupements, dont nous encourageons sans relâche la bonne marche, est le meilleur révélateur de la vitalité d'une commune qui, au-delà des nuisances que nous cherchons à circonscrire, reste un pôle d'attraction évident de notre canton.

Confiants dans l'avenir, nous exprimons notre vive gratitude au Conseil municipal pour l'intérêt soutenu avec lequel il exerce ses responsabilités, dans la meilleure relation avec le Conseil administratif, au service de la communauté versoisienne.

Nous soulignons enfin combien il nous est agréable de travailler avec l'ensemble du personnel communal, que nous remercions pour son dévouement et sa compétence.

Versoix, le 31 mars 1981.

Claude Ferrero, maire
Gérard Ramseyer, conseiller administratif
Pierre Wicht, conseiller administratif

ÉTATS FINANCIERS 1980

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	8.196,05	
Chèques postaux	136.644,95	
Banque	<u>35.382,95</u>	180.223,95
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	1.942.904,—	
Compte ordinaire de dépôt	216.000,75	
Compte spécial de dépôt (Pont-Céard)	196.964,30	
Compte spécial de dépôt (Centre sportif)	<u>1.826.721,95</u>	4.182.591,—
Banques		
Banque Hypothécaire	67.682,36	
Caisse d'Epargne	1.296.423,05	
Caisse Raiffeisen	<u>20.169,80</u>	1.384.275,21
Débiteurs		
Etat de Genève :		
taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement	1.088.544,90	
Reliquats d'impôts à encaisser	962.323,17	
Débiteurs divers	242.397,—	
Actif transitoire	<u>30.540,35</u>	2.323.805,42
Placements		
327 parts Banque Hypothécaire	654.000,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	
10 parts Coopérative Financière des communes genevoises	5.000,—	
327 titres de participation de la Banque Hypothécaire	<u>245.250,—</u>	1.472.000,—
Travaux en cours		
Bâtiments publics	122.303,50	
Autres	<u>881.888,50</u>	1.004.192,—
Immobilisations		
Terrains	3.448.488,50	
Immeubles publics	14.618.742,—	
Immeubles locatifs	1.429.240,—	
Terrains pour routes	100.000,—	
Equipement sportif	146.686,—	
Mobilier et matériel	<u>5,—</u>	19.743.161,50
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		<u>2.129.746,90</u>
		<u>32.419.995,98</u>

	Fr.	PASSIF Fr.
Créanciers		
Créanciers divers et passif transitoire		3.647.810,75
Dette communale consolidée		
Dette publique		9.570.332,45
Dette communale flottante		
Dette publique		353.485,10
Provision pour dépenses différées		692.616,20
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	826.230,75	
Travaux d'épuration	81.100,50	
Travaux d'écoulement	181.213,65	
Réserve générale :		
— engagée	865.000,—	
— disponible	1.484.275,85	
Centre sportif	2.426.179,25	
Passage sous-voies de Pont-Céard	196.019,60	
Fonds de décoration	20.261,25	6.080.280,85
Réserve d'exploitation des immeubles		70.263,90
Fonds spéciaux		
Compte courant du fonds de bienfaisance	10.365,70	
Capital des fonds spéciaux :		
— Fonds communal de bienfaisance	175.729,05	
— Fonds des courses scolaires	20.276,—	
— Prix Adrien-Lachenal	1.418,05	
— Fonds Marc-Birkigt	81.836,35	
— Fonds d'entraide	199.776,75	
— Fonds Livada	1.640.345,—	2.129.746,90
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1980	9.601.342,48	
Plus-value de fortune 1980	274.117,35	9.875.459,83
		<u>32.419.995,98</u>

COMPTE DES VARIATIONS DE FORTUNE DE L'EXERCICE 1980

AUGMENTATIONS

	Fr.
Boni budgétaire 1980	30.676,60
Amortissement de la dette communale consolidée	647.897,85
Remboursement de dette par budget	187.850,—
Financement de grands travaux et dépenses hors budget par fonds de réserve	1.185.355,15
Subventions pour passage et route de Pont-Céard	1.764.636,—
Intérêts actifs non budgétés	<u>64.252,65</u>
	<u>3.880.668,25</u>

DIMINUTIONS

Augmentation des intérêts courus sur emprunts	17.657,40
Amortissements sur immeubles publics	602.950,—
Diminution du reliquat des centimes additionnels	21.725,35
Diminution du reliquat de la taxe professionnelle	14.227,—
Amortissements sur travaux et dépenses hors budget :	
— Passage et route de Pont-Céard	2.595.616,40
— Achat véhicule du service du feu	99.645,70
— Achat couvert mobile	60.570,—
— Rénovation école Courvoisier	143.160,—
— Rénovation pavillon Argand No 1	<u>50.999,05</u>
	<u>3.606.550,90</u>

RÉSULTAT

Plus-value de fortune de l'exercice virée à capital	<u>274.117,35</u>
---	-------------------

**COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE 1980**

RECETTES

Fr.

50. Administration

50.21	Finances de naturalisation	3.266,65
50.29	Recettes administratives diverses	26.769,45

51. Finances

51.11	Centimes additionnels communaux	4.748.655,05
51.12	Fonds de péréquation financière	438.002,—
51.13	Produit de la taxe professionnelle	179.593,15
51.14	Part sur impôts gains immobiliers	126.598,60
51.15	Part taxes compagnies d'assurances	36.620,50
51.16	Part sur impôts bénéfiques d'aliénation	2.539,45
51.31	Redevance des Services Industriels	290.843,60
51.32	Fonds d'équipement communal	214.928,15
51.41	Intérêts des fonds placés	60.655,—

52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

52.29	Contributions extérieures pour la bibliothèque	1.123,—
52.59	Produits divers de l'Ecole de musique	20.040,—

53. Police municipale, état civil

53.21	Produit de l'état civil	3.930,30
53.22	Permissions de police	2.692,—
53.24	Produit des amendes	13.327,75

54. Travaux publics

54.29	Recettes diverses	13.669,50
54.31	Subvention de l'Etat pour routes	9.111,—
54.32	Subvention de l'Etat pour entretien des bâtiments	17.393,—
54.41	Locations diverses	77.799,50
54.42	Cimetière et inhumations	3.569,30

56. Service du feu et de secours

56.31	Subventions et rétrocessions pour matériel et bouches à eau	3.691,—
-------	--	---------

57. Protection civile

57.31	Subventions et rétrocessions pour les cours	4.031,55
57.39	Autres rétrocessions	330,—

Total des recettes 6.299.179,50

DÉPENSES**Fr.****60. Administration**

60.01	Indemnités aux conseillers administratifs	36.000,—
60.02	Indemnités aux conseillers municipaux	10.100,—
60.11	Traitement de l'ensemble du personnel	908.344,60
60.12	Allocations de vie chère	62.344,15
60.15	Primes d'ancienneté et gratifications	66.008,85
60.16	Prestations sociales en faveur du personnel	162.221,15
60.17	Contributions aux caisses de compensation	75.473,25
60.18	Indemnités spéciales	28.671,—
60.21	Assurances générales	9.234,70
60.22	Frais administratifs et de bureau	22.353,35
60.23	Frais de port, de téléphone et chèques postaux	27.345,45
60.24	Frais de déplacements	8.730,10
60.26	Matériel et mobilier administratif	17.124,60
60.27	Frais d'honoraires et de fiduciaire	19.605,15
60.28	Frais de votations et élections	2.831,—
60.29	Frais généraux divers	51.885,15
60.31	Allocations aux sociétés communales	16.000,—
60.39	Cotisations et autres allocations	9.931,35

61. Finances

61.11	Contributions foncières	8.659,25
61.21	Achat de terrains, bâtiments et titres	187.850,—
61.31	Attributions aux fonds de réserve	1.450.000,—
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	21.012,25
61.41	Intérêts de la dette communale	444.678,—
61.42	Amortissement de la dette communale	647.897,85
61.49	Autres intérêts	22.750,—

62. Ecoles, bibliothèque, culture, sports et loisirs

62.21	Matériel et mobilier scolaire	20.000,—
62.22	Fête des écoles	13.995,70
62.23	Courses scolaires, classes vertes et de neige	11.284,—
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	21.228,50
62.26	Entretien et renouvellement bibliothèque	11.866,20
62.28	Activités culturelles organisées par la commune	17.214,15
62.33	Participations et subventions pour colonies de vacances	4.243,—
62.38	Participations et subventions pour activités culturelles	16.793,80
62.59	Frais pour l'Ecole de musique	49.863,30

63. Police municipale, état civil

63.27	Frais pour l'état civil	2.039,60
-------	-----------------------------------	----------

64. Travaux publics

64.21	Levée des ordures	208.123,—
64.22	Frais pour le traitement des ordures	187.030,70
64.25	Frais pour les véhicules et les machines	75.173,10
64.26	Frais pour le matériel et l'outillage	30.864,55
64.27	Frais d'étude pour travaux	50.000,—
64.31	Entretien des lignes de tir	1.174,40

A reporter 5.037.945,20

DÉPENSES (suite)

Fr.

	Report	5.037.945,20
64.41	Entretien des bâtiments communaux et locations diverses	261.969,70
64.42	Services industriels des bâtiments communaux	50.799,05
64.43	Chauffage des bâtiments communaux	169.213,20
64.44	Assurances des bâtiments communaux	34.124,50
64.51	Entretien et location des emplacements communaux	84.100,55
64.52	Services Industriels des emplacements communaux	14.349,40
64.61	Entretien des chaussées et canalisations	300.000,—
64.62	Eclairage public	90.000,—
65.	Service social	
65.21	Office social municipal	62.192,90
65.31	Subventions pour garderies et crèches	1.524,—
65.32	Allocations aux institutions sociales communales	22.168,—
65.33	Allocations aux autres institutions sociales	2.266,—
65.35	Aide humanitaire	6.000,—
65.38	Versement au fonds communal de bienfaisance	3.266,65
66.	Service du feu	
66.11	Indemnités aux sapeurs-pompiers	8.795,—
66.21	Frais divers du service du feu	37.766,80
66.25	Véhicules du service du feu	4.602,20
66.32	Subvention au service d'incendie de la Ville de Genève	28.445,10
67.	Protection civile	
67.21	Frais pour l'organisation des cours	13.654,40
67.29	Frais divers de la protection civile	18.227,35
67.31	Participation à la construction et aux dispositifs d'abris	17.092,90
	Total des dépenses	<u>6.268.502,90</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	6.299.179,50
moins :	
Total des dépenses	<u>6.268.502,90</u>
Excédent des recettes	<u>30.676,60</u>

TABLEAU DE LA DÉTTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1979	Augmenta- tions 1980
			Fr.	Fr.	Fr.
A. Dette communale consolidée, publique					
1961	Caisse Raiffeisen, Versoix	1980	65.400,—	2.300,—	—,—
1962	Caisse d'Epargne	1982	2.000.000,—	444.709,90	—,—
1964	Caisse d'Epargne	1984	1.200.000,—	415.993,75	—,—
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	315.656,40	—,—
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	725.744,55	—,—
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,—	727.103,10	—,—
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,—	770.283,60	—,—
1972	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1982	1.000.000,—	650.000,—	—,—
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	1.152.070,20	—,—
1972	Union de Banques Suisses	1982	1.000.000,—	930.000,—	—,—
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,—	804.520,40	—,—
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	843.206,90	—,—
1975	Coopérative Financière des Communes genevoises	1990	1.000.000,—	836.641,50	—,—
1976	Coopérative Financière des Communes genevoises	1980	500.000,—	400.000,—	—,—
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,—	—,—	1.200.000,—
			<u>14.965.400,—</u>	<u>9.018.230,30</u>	<u>1.200.000,—</u>
B. Dette communale flottante publique					
1979	Coopérative Financière des Communes genevoises		1.000.000,—	—,—	353.485,10
			<u>1.000.000,—</u>	<u>—,—</u>	<u>353.485,10</u>

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1980

Amortissement 1980	Solde au 31.12.1980	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1980	Intérêts dus au 31.12.1980
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
2.300,—	—,—	4 ³ / ₄	31.12	109,25	—,—
141.156,90	303.553,—	5	31.12	22.249,75	—,—
76.420,75	339.573,—	5	29.10	17.679,75	2.876,95
25.988,40	289.668,—	4 ¹ / ₄	10.9	13.415,40	3.761,65
45.595,55	680.149,—	5	27.12	36.287,20	297,55
45.023,55	682.079,55	5 ¹ / ₄	22.12	38.172,90	757,85
14.183,10	726.100,50	4 ³ / ₄	15.5	36.588,45	21.556,10
50.000,—	600.000,—	5	20.3 - 20.9	32.500,—	8.333,35
39.289,20	1.082.781,—	4	29.12	46.082,80	120,30
10.000,—	920.000,—	5 ¹ / ₄		49.006,65	—,—
43.233,40	761.287,—	4 ¹ / ₄	12.12	34.192,10	1.617,75
45.110,90	798.096,—	4	30.12	33.728,25	—,—
49.596,10	787.045,40	8 ¹ / ₄	25.2	69.622,90	55.011,20
—,—	400.000,—	3 ³ / ₄	31.12	15.042,60	—,—
—,—	1.200.000,—	4 ¹ / ₄	30.3	—,—	38.250,—
<u>647.897,85</u>	<u>9.570.332,45</u>			<u>444.678,—</u>	<u>132.582,70</u>
<u>—,—</u>	<u>353.485,10</u>	4 ¹ / ₄		<u>—,—</u>	<u>—,—</u>

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1980		Fr.
Passage sous-voies de Pont-Céard	23. 6.1975	1.027.000,—
		800.000,—
		591.825,—
		372.811,—
		2.791.636,—
Achat d'un couvert mobile	16. 3.1979	61.000,—
Achat d'un véhicule pour le service du feu	28. 4.1980	100.000,—
Rénovation Ecole Courvoisier et pavillon Argand No 1 .	19. 5.1980	196.000,—
Acquisition du Pensionnat Bon-Séjour (1er acompte) . .	10. 3.1980	1.200.000,—
		4.348.636,—
B. Crédits en cours au 31 décembre 1980		
Etude centre sportif	26. 6.1978	380.000,—
Aménagement cimetièrè et columbarium	11. 9.1979	385.000,—
Egouts du bourg de Versoix	19.11.1979	450.000,—
Egouts de l'avenue de Choiseul	17.12.1979	271.000,—
Démolition d'immeubles communaux dans le bourg . .	15. 2.1980	30.000,—
Collecteur de Richelien	29. 9.1980	100.000,—
		450.000,—
		376.000,—
		926.000,—
Transformations de Bon-Séjour	24.11.1980	1.800.000,—
Achat d'immeubles dans le bourg (Vormus)	24.11.1980	225.000,—
Achat immeuble route de Suisse 25	24.11.1980	80.000,—
		4.547.000,—
	TOTAUX	8.895.636,—
C. Crédits annulés en 1980		
Achat d'un véhicule pour le service du feu	2. 4.1979	40.000,—
Centre sportif de Versoix	17.12.1979	950.000,—

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1979	Paiements effectués en 1980	Total payé au 31.12.1980	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Prélèvement réserve travaux d'équipement				
Participation CFF				
Participation Confédération				
Participation Etat de Genève				
	2.595.616,40	—,—	2.595.616,40	196.019,60
Prélèvement réserve	54.090,—	6.480,—	60.570,—	430,—
Prélèvement réserve	—,—	99.645,70	99.645,70	354,30
Prélèvement réserve	—,—	194.159,05	194.159,05	1.840,95
Emprunt	—,—	1.200.000,—	1.200.000,—	—,—
	<u>2.649.706,40</u>	<u>1.500.284,75</u>	<u>4.149.991,15</u>	<u>198.644,85</u>
Prélèvement réserve centre sportif	99.137,30	670,—	99.807,30	280.192,70
Prélèvement réserve	21.635,—	216.467,—	238.102,—	146.898,—
Emprunt	127.700,—	153.785,10	281.485,10	168.514,90
Emprunt	—,—	77.470,—	77.470,—	193.530,—
Prélèvement réserve	—,—	25.000,—	25.000,—	5.000,—
Compte de dépôt Etat				
Prélèvement réserve				
A déterminer	—,—	7.505,—	7.505,—	918.495,—
A déterminer	—,—	122.303,50	122.303,50	1.677.696,50
Emprunt	—,—	—,—	—,—	225.000,—
Compte de dépôt Etat	—,—	—,—	—,—	80.000,—
	<u>248.472,30</u>	<u>603.200,60</u>	<u>851.672,90</u>	<u>3.695.327,10</u>
	<u>2.898.178,70</u>	<u>2.103.485,35</u>	<u>5.001.664,05</u>	<u>3.893.971,95</u>

Par délibération du CM du 28.4.1980

Par votation populaire du 19.10.1980

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

	1980	
	Budget	Résultat
	Fr.	Fr.
Personnes physiques :		
— total		4.467.727,—
— par centime		89.354,—
Personnes morales :		
— total		280.928,—
— par centime		5.619,—
Ensemble :		
— total	4.200.000,—	4.748.655,—
— par centime	84.000,—	94.973,—

ÉVOLUTION DU PRODUIT GLOBAL DU CENTIME DES SEPT DERNIÈRES ANNÉES

	Population début d'année	Budget	Résultat
		Fr.	Fr.
1974	6476	42.000,—	53.389,—
1975	6850	50.000,—	68.223,—
1976	7138	65.000,—	74.815,—
1977	7261	82.000,—	75.798,—
1978	7193	82.000,—	77.392,—
1979	7340	80.000,—	98.800,—
1980	7526	84.000,—	94.973,—

FONDS SPÉCIAUX

I. Fonds communal de bienfaisance

	Fr.	Fr.
Solde au 1.1.1980		181.023,40
Recettes 1980 :		
— Dons divers	470,—	
— Produit des placements et intérêts	5.071,35	
— Demi-produit du tronc des mariages	173,—	
— Produit des naturalisations	3.266,65	8.981,—
		<u>190.004,40</u>
Dépenses 1980		
Secours versés		<u>14.275,35</u>
Capital au 31.12.1980		<u>175.729,05</u>

II. Fonds des courses scolaires

Solde au 1.1.1980	19.745,85
Recettes 1980	
— Produit des placements et intérêts	<u>530,15</u>
Capital au 31.12.1980	<u>20.276,—</u>

III. Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1.1.1980	1.380,10
Recettes 1980	
— Intérêts	<u>37,95</u>
Capital au 31.12.1980	<u>1.418,05</u>

IV. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1.1.1980	79.657,40
Recettes 1980	
— Intérêts	<u>2.178,95</u>
Capital au 31.12.1980	<u>81.836,35</u>

V. Fonds d'entraide

Solde au 1.1.1980	200.213,85
Recettes 1980	
— Intérêts	<u>6.355,90</u>
	206.569,75
Dépenses 1980	
Paquets de Noël 1979	<u>6.793,—</u>
Capital au 31.12.1980	<u>199.776,75</u>

VI. Fonds Livada

	Fr.
Solde au 1.1.1980	1.594.643,90
Recettes 1980	
— Intérêts et produits des placements	<u>45.715,35</u>
	1.640.359,25
Dépenses 1980	
Frais	<u>14,25</u>
Capital au 31.12.1980	<u>1.640.345,—</u>

Extrait du rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1980 établi par la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1980.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1980 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux.

Les procédures de surveillance et de contrôle internes demandées en 1973 continuent à être appliquées.

Les comparaisons des comptes 1980 avec ceux de 1979 ont été effectuées comme les années précédentes. Elles indiquent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et des dépenses.

Bilan

La comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices se présente comme suit :

	31.12.1979	31.12.1980
Actif	Fr.	Fr.
Caisse et chèques postaux	128.366,40	144.841,—
Dépôts auprès de l'Etat	3.330.402,25	4.182.591,—
Banques	1.157.850,76	1.419.658,16
Département des Travaux publics	1.021.064,90	1.088.544,90
Reliquats d'impôts à encaisser	998.275,52	962.323,17
Débiteurs divers	196.332,35	242.397,—
Actif transitoire	1.423,—	30.540,35
Placements	1.472.000,—	1.472.000,—
Travaux en cours	2.898.178,70	1.004.192,—
Terrains	3.448.488,50	3.448.488,50
Immeubles publics	11.616.342,—	14.618.742,—
Immeubles locatifs	1.429.240,—	1.429.240,—
Terrains pour routes	100.000,—	100.000,—
Equipements sportifs	152.036,—	146.686,—
Mobilier et matériel	5,—	5,—
Fonds spéciaux (dépôts, titres et placement)	2.076.664,50	2.129.746,90
Total de l'actif	<u>30.026.669,88</u>	<u>32.419.995,98</u>
Passif		
Créanciers divers et passif transitoire	1.401.683,20	3.647.810,75
Dette communale consolidée publique	9.018.230,30	9.570.332,45
Dette communale flottante, publique	—,—	353.485,10
Provisions pour dépenses différées	432.585,35	692.616,20
Réserves Département des Travaux publics	1.021.064,90	1.088.544,90
Réserves diverses	6.408.743,05	4.991.735,95
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs	66.356,10	70.263,90
Capital communal	9.601.342,48	9.875.459,83
Fonds spéciaux	2.076.664,50	2.129.746,90
Total du passif	<u>30.026.669,88</u>	<u>32.419.995,98</u>

Le total du bilan au 31 décembre 1980 a augmenté de Fr. 2.393.326,10 par rapport à celui de l'exercice précédent.

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

La comparaison, sous forme condensée, des recettes et des dépenses des deux derniers exercices se présente comme suit :

	Comptes 1979	Comptes 1980	Augmentation (Diminution)
	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes			
Administration	26.333,50	30.036,10	3.702,60
Finances :			
— Centimes additionnels communaux	4.940.025,05	4.748.655,05	(191.370,—)
— Fonds de péréquation financière	268.370,—	438.002,—	169.632,—
— Taxe professionnelle communale	159.095,10	179.593,15	20.498,05
— Part sur impôts gains immobiliers	28.716,20	126.598,60	97.882,40
— Redevances des Services Industriels	290.843,60	290.843,60	—,—
— Fonds d'équipement communal	166.776,—	214.928,15	48.152,15
— Divers	111.972,15	99.814,95	(12.157,20)
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	7.125,50	21.163,—	14.037,50
Police municipale, état civil	21.841,05	19.950,05	(1.891,—)
Travaux publics	156.822,15	121.542,30	(35.279,85)
Service du feu et de secours	416,05	3.691,—	3.274,95
Protection civile	6.993,60	4.361,55	(2.632,05)
	6.185.329,95	6.299.179,50	113.849,55
Dépenses			
Administration	1.292.014,80	1.534.203,85	242.189,05
Finances :			
— Intérêts de la dette communale	494.284,30	444.678,—	(49.606,30)
— Autres intérêts	—,—	22.750,—	22.750,—
— Amortissement de la dette communale	610.636,30	647.897,85	37.261,55
— Attribution au fonds de réserve	1.800.000,—	1.450.000,—	(350.000,—)
— Achat terrains, bâtiments, titres	37.850,—	187.850,—	150.000,—
— Compensation financière aux communes frontalières	18.855,45	21.012,25	2.156,80
— Contributions foncières	8.648,15	8.659,25	11,10
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	154.878,30	166.488,65	11.610,35
Police municipale, état civil	1.111,60	2.039,60	928,—
Travaux publics	1.510.205,60	1.556.922,15	46.716,55
Service social	105.976,15	97.417,55	(8.558,60)
Service du feu	71.461,10	79.609,10	8.148,—
Protection civile	37.221,65	48.974,65	11.753,—
	6.143.143,40	6.268.502,90	125.359,50
Excédent des recettes	42.186,55	30.676,60	11.509,95

Le compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1980 dégage un excédent de recettes de Fr. 30.676,60, alors qu'il était de Fr. 42.186,55 au 31 décembre 1979. La diminution de Fr. 11.509,95 résulte des **variations** suivantes par rapport à l'exercice 1979 :

	Fr.
Accroissement des recettes	113.849,55
moins :	
Accroissement des dépenses	<u>125.359,50</u>
Différence comme ci-dessus	<u>11.509,95</u>

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est largement inférieur à celui de l'exercice précédent. Les augmentations, en 1979, avaient été de l'ordre de Fr. 1.209.000,— pour les recettes et de Fr. 1.180.000,— pour les dépenses.

L'attribution au fonds de réserve par le débit du compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1980 s'est élevée à Fr. 1.450.000,— contre Fr. 1.800.000,— en 1979, soit une diminution de Fr. 350.000,—; elle est cependant supérieure de Fr. 983.300,— au montant inscrit au budget.

Le produit des centimes additionnels communaux est supérieur de Fr. 549.000,— environ au montant budgété. Les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime pour les sept dernières années figurent dans les états financiers.

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte de variations de fortune et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1980 tels qu'ils sont reproduits aux annexes ci-après.

La comptabilité est tenue avec soin et exactitude et les documents justificatifs sont en ordre.

Les renseignements et la collaboration que nous avons obtenus du secrétariat de la Mairie ont facilité l'exécution de notre mission.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1980.

Genève, le 15 mai 1981.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES

Bernard Zufferey

Rapport de la commission des finances du 25 mai 1981 après vérification des comptes de l'exercice 1980

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 25 mai 1981, la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1980.

Etaient présents :

MM. Claude Ferrero, maire, et Pierre Wicht, conseiller administratif délégué;

M. Jean-Pierre Marquis, président, Mme Micheline Pernet, MM. Daniel Conti, Georges Jauslin, Pierre Meyll, Pierre-Marie Salamin, René Schneckenburger, conseillers municipaux;

MM. Bernard Zufferey, administrateur de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales, Charles Wicht, secrétaire, et Michel Morzier, comptable.

Les comptes se présentent de la façon suivante :

	Budgeté	Encaissé
	Fr.	Fr.
Aux recettes	5.361.000,—	6.299.179,50

	Budgeté	Dépensé
	Fr.	Fr.
Aux dépenses	5.361.000,—	6.268.502,90

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 30.676,60 qui sera versé au compte de dépôt communal auprès de la Caisse de l'Etat.

Une attribution de Fr. 1.450.000,— à la réserve générale est comprise dans les dépenses budgétaires.

Après avoir obtenu toutes les explications désirées, la commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et de donner décharge au Conseil administratif en le remerciant pour sa parfaite gestion durant l'exercice 1980.

La commission saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à MM. Charles Wicht et Michel Morzier pour la tenue parfaite des comptes et la clarté des documents présentés. Elle apprécie le rapport très détaillé de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales qui facilite son travail de vérification.

Enfin, après avoir étudié en détail la situation financière de la commune et au vu du marché des capitaux, la commission des finances propose au Conseil municipal de répartir l'attribution de Fr. 1.450.000,— de la façon suivante :

- Fr. 20.000,— au fonds de décoration,
- Fr. 1.430.000,— au fonds de réserve générale,

étant entendu qu'une partie importante devra d'ores et déjà être affectée au financement partiel des travaux de transformation en cours à Bon-Séjour.

Le rapporteur : Pierre-Marie SALAMIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1980,

Vu le rapport de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales du 15 mai 1981 relatif au contrôle des comptes de l'exercice 1980,

Vu le rapport de la commission des finances du 25 mai 1981,
à l'unanimité

D é c i d e :

1. Le rapport présenté par le Conseil administratif est adopté.
2. Les comptes de l'exercice 1980, avec :

aux recettes	Fr. 6.299.179,50
aux dépenses	Fr. 6.268.502,90
soit un excédent de recettes de	<u>Fr. 30.676,60</u>

sont adoptés.
3. De répartir l'attribution de Fr. 1.450.000,— faite à la réserve générale de la manière suivante :
 - au fonds de décoration Fr. 20.000,—
 - de laisser à la réserve générale Fr. 1.430.000,—
4. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion, avec remerciements pour sa parfaite conduite des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal :

Georges JAUSLIN
Président du Conseil municipal

Renseignements

Levée des ordures

Secteur lac : soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura : soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg. a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

Décharges publiques

En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation écrite de la Mairie.

Taille des haies

En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.

Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon

Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramonage

Maître ramoneur : M. Raphaël Joye, chemin des Curiades 9, 1232 Lully-Confignon. Téléphone 57 42 19 - 29 46 90.

Chef de section

Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncées au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels

L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Contrôle de l'habitant

Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

Renseignements

Ecoles publiques

		Téléphone
Classes primaires	Groupe Lachenal : M. Rolf Dubrova, maître principal	55 12 50
	Ecole de Montfleury : M. Jean Tochon, maître principal	55 43 31
	Ecole de Bon-Séjour	55 37 57
Classes enfantines	Groupe Lachenal : Mme Vergères, maîtresse principale	55 12 50
	Chemin Courvoisier : Mme Audergon, maîtresse principale	55 28 77
	Pavillon chemin Argand : Mme Cavin, maîtresse principale	55 23 79
	Ecole de Montfleury : Mme Berger, maîtresse principale	55 43 31

Corps médical et paramédical

Médecins	Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42	55 22 46
	Campiche Jacques, route de Suisse 97	55 44 75
	Croci Daniel, rampe de la Gare 2	55 12 31
	Girod Philippe, route de Suisse 97, pédiatre	55 49 10
	Kunz Edward, route de Suisse 62	55 22 42
	Ramseyer Freddy, chemin Vandelle	55 23 95
	Rychner Reynold, route de Suisse 62	55 14 54
	Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, téléphone 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service.	
Médecins-dentistes	Chevallier François, route de Suisse 47	55 20 95
	Cottier Jean-François, rampe de la Gare 2	55 15 15
	Honegger Denis, avenue Lachenal 7	55 23 25
Pédicure	Mme Jatou Fernande, rampe de la Gare 6	55 41 41
Physiothérapeutes	Lavatelli René, route de Suisse 97	55 26 54/55 41 52
	Mme Muller Jutta, chemin de l'Ancien-Péage 4	55 43 69
Pharmacies	Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64	55 10 00/55 10 01
	Pharmacie des Colombières, avenue Lachenal 5	55 12 87
Sage-femme	Mme G. Mettaz, avenue Th.-Vernes 5, préparatrice en A.S.D.	55 42 38
Clinique vétérinaire	Chenevière Nicolas, rampe de la Gare 6	55 46 24

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Sottaz, route de Suisse 85	55 12 44
Paroisse protestante, M. le Pasteur Gatto, route de Sauvigny 7	55 27 57

Sociétés et groupements locaux

Société	Président	
Alroma		
Association des parents des élèves du CO	M. Jean Bloch	55 39 06
Association des parents des élèves des écoles primaires et enfantines de Versoix	Mme Irène Reday	55 37 65
Association des cavaliers	M. Claude Lehmann	55 20 65
Association des colonies de vacances	Mme Lisette May	55 12 48
Association pour la protection des bois de la rive droite	M. J.-P. Schrickler	55 28 67
Club des Aînés	M. Willy Burk	55 32 41
Club cyclotouriste	M. Joseph Santines	55 25 89
Club des jeunes de Versoix	M. Jean-Claude Vermot	55 16 51
Club nautique	M. Alain Ressayier	55 43 08
Ecole et Quartier	Secrétariat: CO des Colombières	55 42 25
Groupe d'animation artistique de Versoix	M. Jacky Regamey	
	Galerie « Les Muguets »	55 48 02
Groupe du costume genevois	Mme Claire-Lise Leiser	55 45 23
Groupe des paysannes	Mme Lilly Serex	55 17 14
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	55 42 38
Société fédérale de gymnastique	M. Marc-Henri Mettaz	55 18 60
Société lémanique des courses de lévriers	Mme M. Charles	48 10 70
Société de quilles	M. Walter Arni	55 18 54
Société de sauvetage	M. Roland Colli	55 23 13
Société de tir	M. Jean-Pierre Marquis	55 45 18
Tennis-Club	M. Daniel Conti	55 36 46
Versoix Badminton-Club	M. Philippe Leyvraz	55 16 78
Versoix Basket	M. Didier Hecquet	55 49 47
Versoix Football-Club	M. Jean-Pierre Brunet	55 40 64
Versoix Tennis de table	M. Thierry Morel	55 34 49